

PLUi du Pout : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 13 juin 2023

Le document d'urbanisme en vigueur au Pout (Gironde) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 21 janvier 2020. Il délimite 90 zones, dont 5 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 13 juin 2023.

- Le PLUi du Pout s'applique dans sa version du 21 janvier 2020 ; nous publions 1 extrait de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 90 zones : 5 urbaines (U), 2 à urbaniser (AU), 36 agricoles (A) et 47 naturelles (N).
- Sur les 344 communes de la Gironde dont nous publions le document, Le Pout occupe le rang 77 par le nombre de zones délimitées : 35 zones de plus que la médiane du département (55 zones).
- 47 autorisations d'urbanisme ont été délivrées au Pout depuis 2013, pour 41 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	90 zones
Zones urbaines (U)	5 zones
Zones à urbaniser (AU)	2 zones
Zones agricoles (A)	36 zones
Zones naturelles (N)	47 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI DU CREONNAIS
Version du	21 janvier 2020
Partition GPU	DU_243301215
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/PLUI_243301215/d75df78b721f00a2bd136057b4614e10/243301215_reglement_20200121.pdf
Règles extraites	L'extrait
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques au Pout

Risques majeurs recensés	Mouvement de terrain, Séisme
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	13 reconnaissances
Dernier événement reconnu, commencé le	1er juillet 2022
Péril de la dernière reconnaissance	Sécheresse
Plans de prévention des risques naturels approuvés	0 plan

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/le-pout-33335>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi du Pout : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Potentiel radon

Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles

Base GASPAREX extraite le

21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

UAp, UC, UD, UDs

Nomenclature des zones à urbaniser

1AUc, 2AU

Situation administrative

Code INSEE

33335

Code postal

33670

Intercommunalité

CC du Créonnais

Département

Gironde

Région

Nouvelle-Aquitaine

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

90 zones

Zones délimitées — 28 septembre 2026

90 zones

Zones délimitées — 2 septembre 2026

90 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Cursan (2,0 km)

85 zones

Sadirac (3,4 km)

249 zones

Baron (3,6 km)

124 zones

Créon (4,1 km)

103 zones

La Sauve (5,5 km)

168 zones

Saint-Genès-de-Lombaud (6,0 km)

91 zones

Madirac (6,2 km)

41 zones

Haux (7,4 km)

185 zones

Saint-Léon (7,5 km)

66 zones

Blésignac (8,6 km)

34 zones

Saint-Germain-du-Puch (5,7 km)

94 zones

Saint-Quentin-de-Baron (6,1 km)

78 zones

Espiet (7,0 km)

91 zones

Nérigean (7,6 km)

80 zones

Cadarsac (8,7 km)

65 zones

Tizac-de-Curton (9,3 km)

43 zones

Dardenac (9,7 km)

9 zones

Daignac (9,7 km)

62 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/le-pout-33335>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.